



# BILAN DE L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

# 2021

Dossier de presse





## ÉDITO

La Polynésie française est un espace maritime par définition, dont la zone économique exclusive (ZEE) représente 5,5 millions de km<sup>2</sup>.

La mer est un atout essentiel pour le territoire puisqu'elle offre au quotidien les besoins élémentaires avec des perspectives économiques et des enjeux autour de la protection de la biodiversité.

C'est en ce sens que l'État agit au quotidien pour la sécurité en mer au sens large. Sauvegarde de la vie humaine, protection de la ZEE, surveillance de la navigation, capacité à réprimer les comportements déviants en mer... L'action de l'Etat en mer permet de garantir un développement harmonieux des activités en mer en préserver l'équilibre écologique de cet espace naturel.

Pour préserver de manière durable cet équilibre, nous devons, à notre niveau, veiller à la protection de la biodiversité. C'est en ce sens que nous avons récemment mis en place le dispositif de voies maritimes recommandées aux Tuamotu permettant de réguler la circulation maritime afin de sécuriser les côtes et protéger la biodiversité marine.

Il s'agit d'une des nombreuses actions menées avec succès en 2021 grâce au travail de tous les services qui ont su maintenir leurs efforts malgré la situation sanitaire exceptionnelle que nous vivons depuis deux ans.

Les 360 opérations de sauvetage et d'assistance coordonnées par le JRCC Tahiti et les 1060 heures de mer dédiées à la surveillance des activités de pêche illégale en 2021 en sont une autre illustration.

L'année a en outre été marquée par l'échouement du palangrier chinois Ping Tai Rong 49, où les services de l'Etat et du Pays ont œuvré ensemble avec une grande efficacité, puisque l'épave est aujourd'hui quasiment démantelée.

C'est grâce à cette bonne collaboration inter-administrations que nous pouvons protéger et contrôler notre espace maritime.

Nous maintiendrons cet effort en 2022, comme toujours avec une exigence de résultats concrets et en associant l'ensemble des acteurs du maritime.

**Dominique SORAIN**

HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE  
REPRÉSENTANT DE L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

# L'AEM EN CHIFFRES

## Sauvegarde de la vie humaine et surveillance de la navigation

**360**

opérations de sauvetage et d'assistance coordonnées par le JRCC Tahiti ayant permis le sauvetage de 208 personnes, 5 décès et 6 disparus restant à déplorer

**2 290**

navires de commerce en transit suivis par le JRCC Tahiti

**1**

opération d'assistance à une goélette

## Lutte contre les activités illicites

**569**

navires de plaisance suivis par le CMC-PF dont une dizaine qui ont fait l'objet d'une surveillance particulière et/ou d'un contrôle à quai ou au mouillage

**9**

suivis de voiliers suspectés de trafic de stupéfiants en haute mer

**1**

interception de trafiquants de tortues

**25**

signalements de voiliers partagés par le CFIM avec la CROSS ayant donné lieu à 3 contrôles et 1 opération de relocalisation

## Protection des ressources marines

**1 060**

heures de mer dédiées à la surveillance des pêches

**1 257**

navires de pêche étrangers suivis en permanence par le CFIM

**218**

navires de pêche survolés par les avions Gardian des Forces armées, en ZEE et à ses abords

**3**

signalements de pollution

**1**

intervention majeure suite à l'échouement du Ping Tai Rong 49

**Aucun navire de pêche étranger en infraction dans la ZEE**

## Gouvernance et préparation opérationnelle

**2**

réunions plénières de la commission maritime mixte État/Pays ayant abouti à de nombreuses mesures dans le domaine de l'AEM

**1**

exercices ORSEC maritime

**1**

séminaire inter-administrations l'AEM

**2**

exercices de lutte contre le trafic de stupéfiants

**1**

réunion inaugurale du réseau garde-côte du Pacifique

**1**

visite du Président de la République

**1**

enquête de la cours des comptes sur la ZEE

# QU'EST-CE QUE L'AEM ?

L'action de l'État en mer est une organisation administrative et opérationnelle désignant l'ensemble des opérations maritimes civiles menées par le Gouvernement, à l'exception des missions de défense, sous l'autorité unique du représentant de l'État en mer. En effet, la France a fait le choix d'une fonction garde-côtes qui mutualise les moyens de l'ensemble des administrations intervenant en mer et sur le littoral.

En Polynésie française, le Haut-commissaire de la République est le représentant de l'État en mer dans l'ensemble de la zone économique exclusive (ZEE) de la Polynésie et de Clipperton. Ses responsabilités s'étendent au-delà de la seule ZEE, car la France est responsable du secours aux personnes dans une zone de 12,5 millions de km<sup>2</sup>.

Dans l'exercice de ses attributions, il est assisté par le commandant de la zone maritime (CZM) de Polynésie française, chargé de coordonner l'action en mer des administrations et la mise en œuvre de leurs moyens : Marine nationale (dont Gendarmerie maritime), Affaires maritimes, Gendarmerie nationale, Douanes, Police aux frontières, Sécurité civile.

Conformément à la répartition des compétences maritimes entre l'État et la collectivité de la Polynésie française, les services de l'État agissent en lien étroit avec les services du Pays : Direction polynésienne des affaires maritimes, Direction des ressources marines, Direction de l'environnement, Phares et balises, etc.



L'action de l'État en mer regroupe 45 missions, dont les principales en Polynésie française sont :

- Assurer la souveraineté dans nos espaces maritimes
- Sauver les personnes et assister les navires en difficulté
- Protéger l'environnement marin
- Protéger les ressources marines
- Lutter contre les trafics illicites

# UN CENTRE MARITIME COMMUN

## Le JRCC TAHITI

Joint Rescue Coordination Center – centre de sauvetage aéromaritime

Placé sous la responsabilité du Haut-Commissaire, il coordonne les opérations d'assistance, de recherche et de sauvetage maritimes dans sa zone de compétence (12,5 millions de km<sup>2</sup>).

Il conduit en permanence dans les ZEE de Polynésie française et de Clipperton les missions de surveillance générale de la navigation, de surveillance des pollutions marines ainsi que le recueil et la diffusion de renseignements de sécurité maritime (Météo).

Sous la direction des 5 officiers de permanence / coordonnateurs de la mission de sauvetage, 8 chefs de quart assurent 24h/24 la veille, la réception des alertes et la conduite des opérations.

Pour mener à bien toutes ses missions, il peut faire appel à tous les moyens de l'État, du Pays, publics ou privés présents et disponibles dans la zone ainsi qu'aux bénévoles de la FEPSM (Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer).



## Le CFIM

Centre de fusion de l'information maritime

Le CFIM, avec ses deux opérateurs, contribue à l'AEM dans les domaines de la protection des ressources marines et de la lutte contre le trafic de stupéfiants en assurant le suivi des flux maritimes et en détectant les comportements suspects.



# DES MOYENS HUMAINS, NAVALS ET AÉRIENS



Des moyens maritimes

## MARINE NATIONALE

une frégate de surveillance et son hélicoptère embarqué, un patrouilleur de haute mer, un bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer, deux remorqueurs portuaires côtiers et un patrouilleur de la gendarmerie maritime

## GENDARMERIE NATIONALE

une brigade nautique à Tahiti et une quinzaine de brigades avec vedettes sur les îles

## ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT ET DU PAYS

Police aux frontières, Pompiers, Police municipale, ports...



Des moyens aériens

## MARINE NATIONALE

trois avions Gardian

## ARMÉE DE L'AIR

deux avions de transport CASA

**Deux hélicoptères Dauphin inter-administration, armés par la Marine nationale**



Des moyens humains

De la Gendarmerie nationale

De la Douane

Des Affaires maritimes

Du SAMU

Des polices nationales et municipales

Des Pompiers

### Dans le cadre des opérations de secours en mer:

Tous moyens de bénévoles ou de personnes / entreprises privées peuvent aussi être mis à contribution (FEPSM, navires de commerce, de pêche, de plaisance...)

# ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

## Mission de sauvegarde de la vie humaine

### Opérations d'assistance, de recherche et de sauvetage en mer



**Sauvetage de l'équipage du palangrier « Ping Tai Rong 49 » échoué sur l'atoll d'Anuanurung**

- 15 membres d'équipage évacués en pleine nuit par l'hélicoptère interadministration Dauphin puis par avion des forces armées de Polynésie française

**Sauvetage de l'équipage du bonitier « Lady Lana »**

ayant fait naufrage aux environs de la passe de Rautonui à Raiatea

- 7 personnes secourues en pleine nuit par l'hélicoptère interadministration Dauphin

**Recherche et sauvetage d'un membre d'équipage du navire de ravitaillement « Silver Supporter »**

tombé à la mer en transit aux environs de l'île de Tubuai

- Une personne secourue après près de 10 heures de recherche par deux avions Guardian de la Marine nationale

**Remorquage du Saint-Xavier Marie-Stella IV**

suite à une avarie entre Rangiroa et Papeete

- 18 personnes assistées lors du remorquage par le remorqueur Maroa de la Marine nationale et les remorqueurs Aito II et Aito Nui II du port de Papeete



**En cas de détresse en mer, pour contacter le JRCC Tahiti  
VHF / TEL : faites le 16**



# Missions de surveillance de la navigation, des pollutions marines et des pêches maritimes

## Mission de surveillance générale de la navigation,

sur les plus de 2 500 navires qui traversent notre ZEE chaque année. 2 619 navires naviguant au large des archipels polynésiens ont fait l'objet d'une vigilance particulière pour prévenir ainsi tout risque d'échouement ou de danger à la sécurité de la navigation. Les équipes de quart du JRCC ont ainsi ouvert 71 opérations de surveillance de la navigation, et ont repéré 24 navires en avarie et constaté 10 infractions aux obligations déclaratives de certains navires et/ou aux règles de navigation.

## Mission de surveillance des pollutions marines

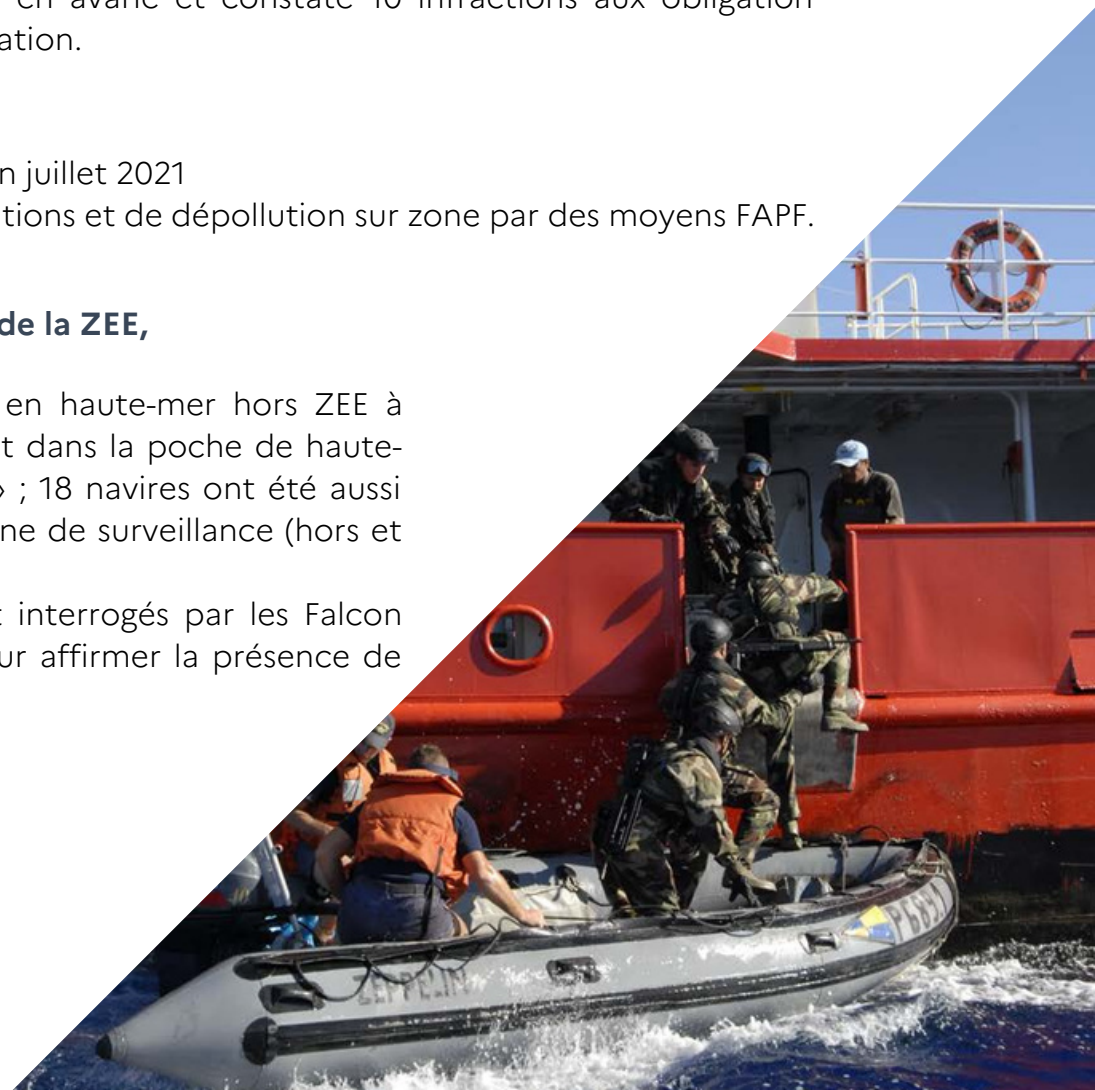
engendrées par l'échouement du « Ping Tai Rong 49 » en juillet 2021

- Mise en œuvre de survols aériens et missions d'évaluations et de dépollution sur zone par des moyens FAPF.

## Mission de surveillance des pêches dans et aux abords de la ZEE,

malgré les contraintes liées au confinement :

- 15 navires de pêche étrangers ont été contrôlés en haute-mer hors ZEE à l'ouest des Marquises par le patrouilleur « Arago » et dans la poche de haute-mer à l'ouest de la ZEE par le BSAOM «Bougainville» ; 18 navires ont été aussi interrogés lors de patrouilles sur l'ensemble de la zone de surveillance (hors et en ZEE).
- 218 navires de pêche étrangers ont été survolés et interrogés par les Falcon Guardian des FAPF aux abords et dans notre ZEE pour affirmer la présence de l'État côtier.





## Lutte contre les trafics illicites

**Lutte contre les trafics d'espèces protégées (tortues)**  
dans l'ouest des Iles sous-le-vent (décembre 2022) :

- 1 trafic démantelé. CMC-PF, Falcon Guardian de la Marine nationale, FAPF, brigade territoriale de Gendarmerie de Bora Bora mobilisés



## Gouvernance et préparation opérationnelle

**Exercice ORSEC de secours maritime de grande ampleur (SMGA)**

en partenariat avec le navire de croisière Soléal de la compagnie du Ponant.

**Exercices d'entraînement à la lutte contre les trafics illicites (NARCOPS)**

au profit de la Frégate Prairial et du Patrouilleur Arago de la Marine nationale mettant en œuvre l'ensemble des procédures nationales et internationales liées à l'utilisation de l'article 17 de la Convention de Vienne sur les trafics illicites.

# LA COMMISSION MARITIME MIXTE ÉTAT / POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'action de l'État en mer doit se faire en étroite coordination entre l'État et le Gouvernement polynésien du fait du partage des compétences dans le domaine maritime. Pour faciliter ce travail, la commission maritime mixte (CMM) a été créée le 30 avril 2019.

Cette instance vise à améliorer le développement harmonieux des activités maritimes, dans le but de veiller à la sécurité des usagers, à la protection de l'environnement et de contribuer à l'essor économique de la Polynésie française.

Co-présidée par le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française, la CMM est composée de quatre groupes de travail :

- « surveillance et contrôle des pêches »
- « surveillance et protection de l'environnement marin »
- « sécurité en mer et loisirs nautiques »
- « hydrographie »



## Bilan des réalisations de 2021 :

- Mise à jour du plan de contrôle des pêches commun Etat/Pays.
- Mise en place de voies recommandées de navigation aux Tuamotu
- Organisation d'opérations coordonnées de sécurité des loisirs nautiques pour l'ensemble de l'année 2021
- Création d'un réseau des garde-côte du Pacifique
- Travaux hydrographiques menés dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques de 2024
- Développement du réseau de lutte antipollution POLMAR aux Tuamotu
- Renforcement des procédures de partance par le JRCC

# LA CRÉATION D'UN RÉSEAU GARDE-CÔTE DU PACIFIQUE

Les lundi 15 et mardi 16 novembre 2021 s'est tenu pour la première fois le séminaire du réseau garde de côte du Pacifique. Il fait suite à l'annonce du Président de la République lors du 5ème sommet France-Océanie du 19 juillet 2021.

Cette édition inaugurale a été coprésidée par le Haut-commissaire de la République M. Dominique Sorain et le commandant des zones maritimes de Polynésie française et de l'océan Pacifique, tête de file du réseau garde-côte, le contre-amiral Jean-Mathieu Rey.

Cette édition en visioconférence a réuni des représentants de plus d'une quinzaine de pays insulaires voisins et observateurs de pays d'Asie et du Pacifique ; ainsi que des administrations interrégionales comme le forum du Pacifique ou encore l'Agence des pêches du forum du Pacifique.

La création de ce réseau à partir de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie a pour objectif de renforcer la coopération avec les États insulaires du Pacifique afin de pouvoir répondre efficacement à des crises maritimes d'envergures et d'échanger de l'information pour une meilleure protection des espaces maritimes.

L'État a ainsi pu présenter le rôle des différentes administrations qui interviennent en mer ainsi que la répartition des compétences avec le Pays afin de faire rayonner son modèle dans le Pacifique. Les représentants de la Marine nationale, de la gendarmerie, du tribunal de Papeete, du JRCC, du service des affaires maritimes, de la direction de ressources marines, de la direction polynésienne des affaires maritimes ont pu échanger avec leurs homologues et présenter leur fonctionnement local et leurs dernières actualités maritimes.

La prochaine édition de ce séminaire sur le Fenua aura lieu en 2023, tandis que la Nouvelle-Calédonie accueillera les membres du réseau en juin 2022.

